



PRINCIPALES DECISIONS DES REUNIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC

CCR/PFBC

Bangui, 30-31/10/08

Par Martin TADOUM



1. Décisions du Conseil de Bangui^{1/3}

- Adoption d'un nouvel organigramme composé en plus des cadres statutaires, des postes suivants: 01 chargé de programme, 02 assistants techniques, 01 juriste/fiscaliste, 01 chargé de communication et documentation, 01 comptable, 03 experts spécialistes des conventions et d'un personnel d'appui
- Libération des postes des cadres statutaires du Secrétariat Exécutif
- Mandat donné à la Présidente en exercice de la COMIFAC de se concerter avec les autorités de la CEEAC afin de mettre en place un mode opératoire sécurisé relatif à la mise à disposition et à la gestion des ressources affectées à la COMIFAC et à ses institutions partenaires; ceci dans le cadre des financements autonomes



1. Décisions du Conseil de Bangui^{2/3}

- Adoption des documents de la CEFDHAC réformée notamment les statuts, le règlement intérieur, le dispositif organisationnel et le projet de convention de collaboration COMIFAC-CEFDHAC
- Adoption du Programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR-LCD)
- Instruction donnée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de procéder à une évaluation de la situation dans les pays membres en vue de proposer des mesures d'amélioration de la gestion des redevances forestières affectées aux populations locales



1. Décisions du Conseil de Bangui^{3/3}

- Instruction donnée au Secrétariat Exécutif de veiller à la pérennité de l'OFAC, notamment par l'acquisition d'une station de captage des images satellitaires par pays
- Instruction donnée au Secrétariat Exécutif de prévoir dans le règlement intérieur, une disposition portant sur la tenue annuelle d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres
- Approbation du principe de l'organisation d'un 3ème Sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer le 10ème anniversaire de la Déclaration de Yaoundé



2. Décisions du Conseil de Brazza^{1/2}

- Adoption des différents textes suivants : Règlement intérieur et Statut du personnel du Secrétariat Exécutif, Feuille de route pour le processus d'harmonisation des politiques forestières, Directives sous-régionales sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale, plan d'action biennal 2009-2010, budget prévisionnel 2009-2010 du Secrétariat Exécutif (option 2 dont le montant d'élève à 1, 407 milliard de francs CFA)
- Adoption et signature de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale
- Appréciation des réalisations du Secrétariat Exécutif pendant les deux dernières années et engagement à tout mettre en œuvre pour d'une part, apurer les arriérés de cotisation et d'autre part, de s'acquitter régulièrement de cette obligation aux fins de soutenir la COMIFAC dans son fonctionnement



2. Décisions du Conseil de Brazza_{2/2}

- Décision après consultation d'une structure spécialisée des nominations suivantes :
 - Secrétaire Exécutif : M. Raymond MBITIKON
 - Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique : M. Martin TADOUM
 - Directeur Administratif et Financier : M. Etienne MASUMBUKO

Et précision faite que les intéressés devront assumer leur fonction provisoirement jusqu'à la confirmation qui interviendra dans les meilleurs délais



MERCI